

## CONVENTION DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE



(Articles L 6211-2 et R 6223-10 à 13 du code du  
travail)

Le contrat d'apprentissage, enregistré le .....sous le numéro :.....

A partir du : .....pour une durée de :.....

### L'EMPLOYEUR

NOM-Prénom : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_

Nature de l'activité de l'entreprise et SIRET :  
\_\_\_\_\_

### L'APPRENTI

NOM-Prénom : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Diplôme préparé : \_\_\_\_\_

### L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_

NATURE DE L'ACTIVITÉ : \_\_\_\_\_

NOM DU CHEF D'ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

NOM DU FORMATEUR DÉSIGNÉ PAR LE CHEF DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL : \_\_\_\_\_

QUALIFICATION : \_\_\_\_\_

DIPLÔME DU FORMATEUR : \_\_\_\_\_

LIEU DE LA FORMATION : \_\_\_\_\_

## CONVIENNENT

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : DURÉE DE LA PÉRIODE D'ACCUEIL**

L'apprenti(e) ira en stage dans l'entreprise d'accueil pendant une durée de.....jours, soit.....heures au cours de la ou les périodes suivantes :

.....  
.....

### **ARTICLE 2 : HORAIRES**

L'apprenti(e) effectuera un horaire de formation a insi défini au cours de la semaine civile :

LUNDI .....	JEUDI.....
MARDI.....	VENDREDI.....
MERCREDI.....	SAMEDI.....

### **ARTICLE 3 : FORMATION COMPLÉMENTAIRE DISPENSÉE**

La présente convention se fixe pour objet de :

.....  
.....

Nature des tâches confiées à l'apprenti :

.....  
.....

Équipements et techniques mis en œuvre :

.....  
.....

### **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS** respectives des parties signataires pendant l'exécution de la convention :

**L'APPRENTI** continue de suivre les enseignements dispensés par le centre de formation des apprentis auquel il est inscrit et doit se conformer au règlement intérieur de l'entreprise d'accueil.

**L'ENTREPRISE D'ACCUEIL** est responsable du respect des dispositions relatives à la durée du travail ainsi qu'à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail prévues au titre troisième du livre II du Code du Travail.

Elle devra plus particulièrement :

- se garantir en matière de responsabilité civile pour l'apprenti accueilli ;
- respecter, dans le cas d'un apprenti mineur, les procédures prévues par les articles L 6222-25et D 4153-41 à 47 du code du travail (décision de l'Inspecteur du Travail après avis du Médecin du Travail) si l'apprenti est appelé à effectuer des heures supplémentaires ou à utiliser des substances, machines ou appareils dont l'usage est proscrit aux jeunes travailleurs,
- assurer une surveillance médicale spéciale lorsque l'activité exercée par l'apprenti dans l'entreprise d'accueil le nécessitera, les obligations correspondantes seront à sa charge.

**L'EMPLOYEUR** continue à assurer le salaire et les obligations inhérentes au contrat d'apprentissage, notamment la couverture sociale relative aux accidents du travail pendant la période d'accueil définie ci-dessus.

.../...

**ARTICLE 5** : Modalités de prise en charge des frais de transport et d'hébergement

- les frais de transport sont évalués à.....par jour
- les frais d'hébergement sont évalués à.....par jour d'exécution de la convention.

Ils seront pris en charge :

- par l'entreprise d'accueil, à raison de.....
- Par le maître d'apprentissage, à raison de.....

**ARTICLE 6** : Exécution de la convention.

En vertu de l'article R 6251-12 du code du travail, les services chargés du suivi de l'exécution du contrat d'apprentissage sont habilités à constater tout manquement au bon déroulement de ce complément de formation.

La présente convention soussignée, devra être adressée par l'employeur au Directeur du C.F.A.  
Elle sera applicable après l'accord du Chef du service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA) ou, à défaut de réponse de ce service, un mois après la date de sa transmission par le Directeur du CFA.

**DATE et SIGNATURES**

L'apprenti	Représentant légal si l'apprenti est mineur
L'employeur	Le chef d'entreprise d'accueil

**TRANSMIS au C.F.A.** de....., le.....

**Avis du Centre de Formation des Apprentis (CFA)**

DÉNOMINATION DU C.F.A.:.....

DATE DE RÉCEPTION DE LA PRÉSENTE CONVENTION :.....

DATE DE TRANSMISSION AU S.A.I.A.....

Visa du C.F.A.

**Décision du Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (SAIA).**

ACCORD POUR LA CONVENTION

OPPOSITION MOTIVÉE.....

A Clermont-Ferrand, le.....

Le Délégué académique  
à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

**Destinataires :**

Employeur, entreprise d'accueil, CFA, chambre consulaire, apprenti ou son représentant légal.